



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

## Outil de suivi de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (AEP)

BÉNIN

RAPPORT D'ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS ENTRE  
AOÛT 2020 ET NOVEMBRE 2021 EN MATIÈRE DE GESTION DES PÊCHES

Pêcherie de la senne de plage au Bénin

Le programme EAF-NANSEN



## Contexte

La deuxième notation de la pêcherie de la senne de plage pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique appliquée à la gestion des pêches (AEP) au Bénin a été réalisée en novembre 2021 par un groupe de gestionnaires des pêches, de scientifiques et de pêcheurs.

La première notation avait été réalisée en août 2020, peu après le démarrage du projet d'appui à la mise en œuvre du plan d'aménagement de la senne de plage au Bénin, soutenu par le programme EAF-Nansen.

L'outil de suivi de la mise en œuvre de l'AEP, a été développé pour permettre de suivre les progrès de la mise en œuvre de l'AEP et les réalisations en matière de gestion durable des pêches. Il permet d'évaluer pour une pêcherie, le niveau de mise en œuvre de l'AEP à plusieurs niveaux, à l'échelle d'un enjeu particulier, d'une composante de l'AEP

ou sur l'ensemble de la pêcherie. Les scores sont attribués par les parties prenantes, sur la base d'évidences et en utilisant la méthodologie et les tableaux de notation du manuel de l'utilisateur de l'outil de suivi de la mise en œuvre de l'AEP "Outil de suivi de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches".

Chaque note fait l'objet d'une justification détaillée et est accompagnée de références permettant la vérification sur la base d'évidences. Le détail de la notation, de la justification et des références est consigné dans un rapport détaillé de justification de la notation de la pêcherie. Les scores de chaque composante, sont calculés en réalisant le quotient de la somme des scores de tous les éléments d'une composante, par le score maximum possible pour cette composante. La même méthodologie est utilisée pour calculer le score global de la pêcherie.



## RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Le score global de la pêcherie est de 42 pour cent et laisse apparaître une réelle progression par rapport à la notation de référence réalisée en 2020 qui était de 27 pour cent.

Cette progression se remarque dans l'ensemble des composantes et apparaît plus marquée dans la composante relative au bien-être écologique.

### ÉVOLUTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AEP DANS LA PÊCHERIE DE LA SENNE DE PLAGE AU BÉNIN

#### SCORE DE LA PÊCHERIE

\* L'objectif pour le programme EAF-Nansen est d'atteindre, au minimum, 50 pour cent pour toutes les catégories



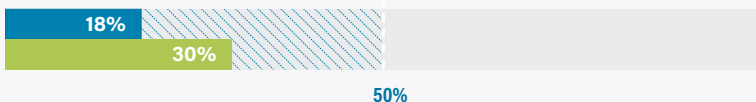
#### CAPACITÉ DE RÉUSSITE



#### BIEN-ÊTRE ÉCOLOGIQUE



#### BIEN-ÊTRE HUMAIN



**Capacité de réussite** - représente les «systèmes» de gestion et institutionnels en place ou proposés pour atteindre les résultats souhaités, ainsi que les «facteurs» externes qui peuvent affecter les performances.

**Bien-être écologique** - concerne tous les aspects écologiques (les stocks, les habitats, l'écosystème, etc.) liés directement ou indirectement à la pêcherie.

**Bien-être humain** - est l'un des principaux moteurs de l'AEP. Cela concerne les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé et la sécurité, le genre et l'équité.

■ 2020  
■ 2021



## CAPACITÉ DE RÉUSSITE

### ► GOUVERNANCE DES PÊCHES

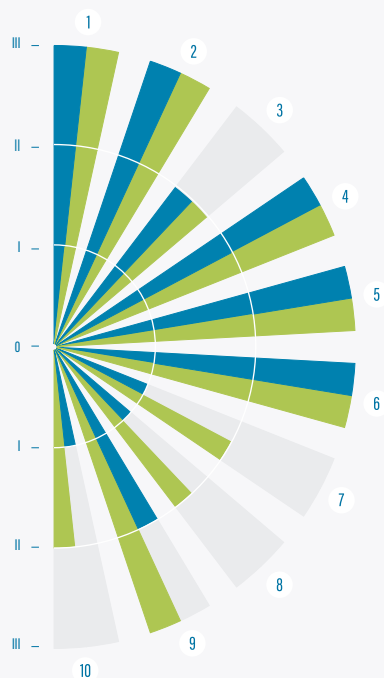
En matière de gouvernance, les évolutions majeures concernent principalement la mise en œuvre du plan d'aménagement, la conformité, le suivi et l'évaluation du plan et le reporting et la communication, où des progrès ont été observés. À noter qu'un certain nombre de textes réglementaires encadrant la pêcherie de la senne de plage ont été élaborés depuis la première évaluation réalisée en août 2020. Cependant, ces textes réglementaires (des arrêtés et décrets principalement), ont été élaborés et validés mais n'ont pas encore été signés. Ces textes ne sont donc pas en cours de mise en œuvre, ceci explique que le score concernant la réglementation n'a pas évolué depuis la

dernière évaluation même si des progrès substantiels ont été réalisés dans ce domaine durant la période évaluée.

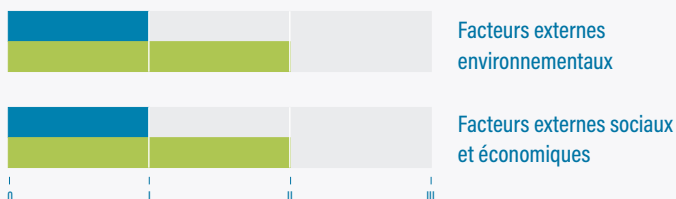
### ► FACTEURS EXTERNES

Concernant les facteurs externes, les principaux progrès observés ont été réalisés suite à la pandémie du COVID-19 puisqu'un système de collecte de données et de suivi de la pandémie a été mise en œuvre, ainsi que des réponses de gestion adaptées et spécifiques au secteur de la pêche. Des actions de sensibilisation des communautés de pêche ont été mises en place dans les principaux points de débarquement du pays.

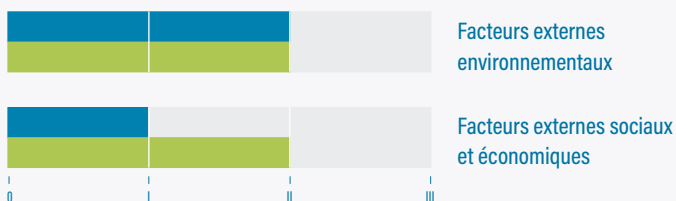
#### ÉVOLUTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AEP EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE



#### ÉVOLUTION DU NIVEAU D'INFORMATION DISPONIBLE SUR LES FACTEURS EXTERNES



#### ÉVOLUTION DE LA RÉPONSE DE GESTION CONCERNANT LES FACTEURS EXTERNES



1 Politiques et objectifs

2 Législation

3 Réglementation

4 Consultation et participation durant le processus d'élaboration du plan d'aménagement

5 Consultation et participation durant la mise en œuvre et la révision du plan d'aménagement

6 Développement du plan d'aménagement

7 Mise en œuvre du plan d'aménagement

8 Conformité

9 Suivi et évaluation

10 Reporting & communication

► 2020

► 2021



## BIEN-ÊTRE ÉCOLOGIQUE

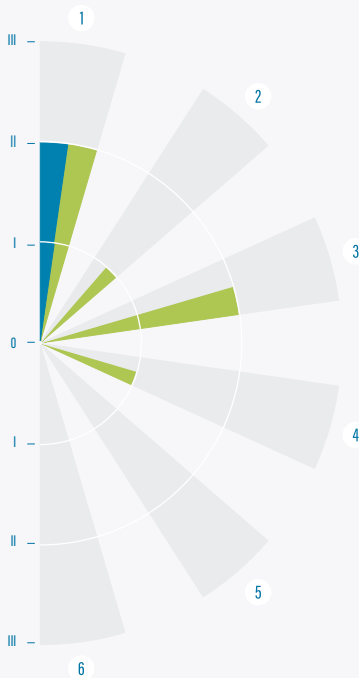
Les progrès réalisés au niveau du bien-être écologique concernent principalement les deux premières étapes d'évaluation de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches. En effet, depuis la dernière évaluation, des progrès sont observés sur les niveaux d'informations disponibles, sur les réponses de gestion apportées. Les progrès vers l'atteinte des objectifs de gestion ne sont pas encore observables puisque la plupart des mesures de gestion ne sont pas encore mises en œuvre.

Des lacunes subsistent en matière d'information et d'évaluation des risques les ressources et les espèces capturées et rejetées ainsi que sur les impacts de la pêche sur l'écosystème.

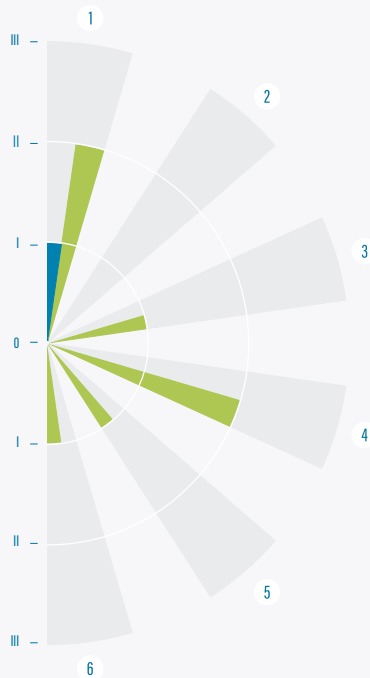
En revanche, les réponses de gestion ont notablement progressé puisque des mesures de gestion adaptées ont été identifiées et élaborées. Ces mesures de gestion n'étant pas encore mises en œuvre pour la plupart, la prochaine étape concernera donc la validation de ces mesures et leur mise en œuvre.

On remarquera que les réponses de gestion et l'atteinte des objectifs de gestion ne sont pas évalués concernant les captures accessoires, puisqu'il a été jugé que toutes les espèces capturées par la senne de plage étaient considérées comme des espèces cibles. Les autres espèces qui ne sont pas conservées sont des rejets.

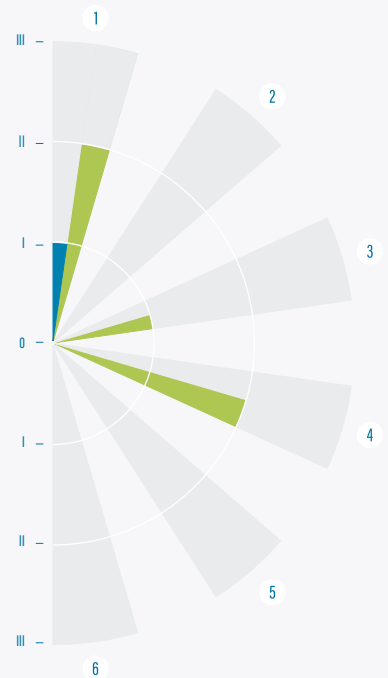
### ÉVOLUTION DU NIVEAU D'INFORMATION DISPONIBLE



### ÉVOLUTION DE LA RÉPONSE DE GESTION



### ÉVOLUTION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE GESTION



#### ESPÈCES RETENUES

- 1 Espèces cibles
- 2 Captures accessoires

#### ESPÈCES NON RETENUES

- 3 Rejets
- 4 Rejets espèces en danger, menacées et protégées

#### ÉCOSYSTÈME GÉNÉRAL

- 5 Impacts sur les habitats benthiques
- 6 Impacts sur les écosystèmes

► 2020  
► 2021



## BIEN-ÊTRE HUMAIN

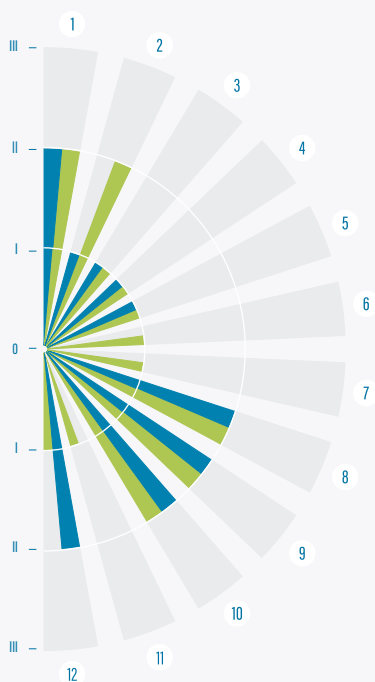
Les progrès réalisés au niveau du bien-être humain concernent principalement les niveaux d'informations disponibles et les réponses de gestion. En effet, l'étude socio-économique menée dans le cadre du projet a permis d'apporter un certain nombre d'informations de référence sur les moyens d'existence, l'emploi, les revenus, des pêcheurs et des communautés de pêche à la senne de plage.

On remarquera par ailleurs, qu'un certain nombre de mesures de gestion ont été identifiées afin d'améliorer les moyens d'existence, l'emploi et la sécurité alimentaire des pêcheurs et des communautés de pêche. Ceci se traduit par une amélioration du score concernant la

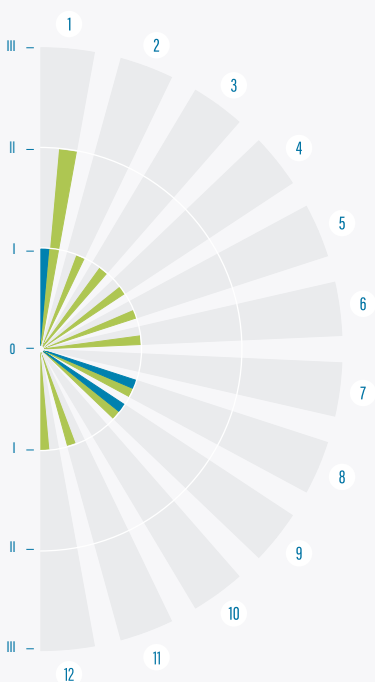
réponse de gestion liée aux moyens d'existence et à la sécurité alimentaire des pêcheurs et des communautés de pêcheurs indirectement dépendantes de l'activité de pêche.

Finalement, on remarquera que les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de gestion liés au bien-être humain, sont encore imperceptibles, puisque l'essentiel des mesures de gestion identifiées ne sont pas encore mises en œuvre. Pour pouvoir percevoir des résultats dans ce domaine il sera nécessaire d'attendre la mise en œuvre complète des mesures de gestion identifiées pour le bien-être humain.

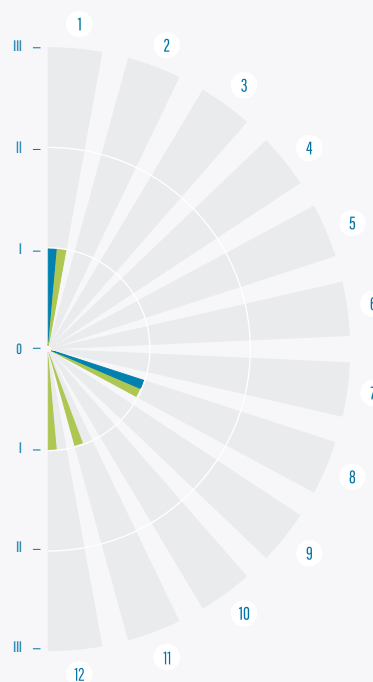
### ÉVOLUTION DU NIVEAU D'INFORMATION DISPONIBLE



### ÉVOLUTION DE LA RÉPONSE DE GESTION



### ÉVOLUTION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE GESTION



#### MOYENS D'EXISTENCE

- 1 Au niveau national
- 2 Communautés de pêcheurs directement dépendantes
- 3 Communautés de pêcheurs indirectement dépendantes

#### SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- 4 Au niveau national
- 5 Communautés de pêcheurs directement dépendantes
- 6 Communautés de pêcheurs indirectement dépendantes

#### SANTÉ ET SÉCURITÉ

- 7 Au niveau national
- 8 Communautés de pêcheurs directement dépendantes
- 9 Communautés de pêcheurs indirectement dépendantes

#### INTÉGRATION DU GENRE ET ÉQUITÉ

- 10 Au niveau national
- 11 Communautés de pêcheurs directement dépendantes
- 12 Communautés de pêcheurs indirectement dépendantes

## Conclusion

La deuxième notation de la pêche de la senne de plage pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique appliquée à la gestion des pêches (AEP) au Bénin a été réalisée en novembre 2021 par un groupe de gestionnaires des pêches, de scientifiques et de pêcheurs.

Les résultats laissent apparaître une réelle progression par rapport à la notation de référence réalisée en 2020. Cette progression se remarque dans l'ensemble des composantes et apparaît plus marquée dans la composante relative au bien-être écologique. Sans surprise, ce sont les niveaux d'information, c'est-à-dire les connaissances sur les composantes de la pêche et les réponses de gestion qui ont le plus progressé.

Il faut cependant remarquer qu'au niveau des réponses de gestion, les progrès ont été réalisés principalement en matière d'identification et d'élaboration de mesures de gestion, mais l'étape cruciale de mise en œuvre reste à franchir.

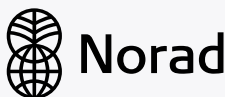
Ces résultats sont très encourageants et mettent clairement en évidence d'une part, les progrès réalisés dans le processus de gestion et d'autre part, les efforts restant à fournir pour mettre en œuvre les mesures de gestion afin d'espérer atteindre les objectifs de gestion.

**Le programme EAF-Nansen** «Soutenir l'application de l'approche écosystémique pour la gestion des pêches en tenant compte des impacts climatiques et de la pollution» est une initiative visant à soutenir la mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la gestion des pêcheries marines. Le but est de promouvoir une utilisation durable des ressources marines vivantes et une meilleure protection du milieu marin.

Le programme est exécuté par la FAO en étroite collaboration avec l'Institut de recherche marine (IMR) de Bergen, en Norvège et financé par l'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad).

## Plus d'informations

[fao.org/in-action/eaf-nansen/fr](https://fao.org/in-action/eaf-nansen/fr)  
[info-eaf-nansen@fao.org](mailto:info-eaf-nansen@fao.org)



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO